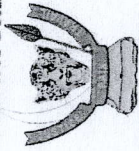


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 202/2023

AU GROUPEMENT MAG-OGEC-CTI-W2W

Après avoir reçu le contrat du marché n° 04/2023, conclu avec le Ministère du Plan, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million sept cent vingt-quatre mille cent trente-sept, nonante-trois centimes (USD 1 724 137,93) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains douze mille soixante-huit, nonante-six centimes (USD 12 068,96).

Fait à Kinshasa, le 09/11/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général
Benoit Kalimat Kolembé